

COMPTE-RENDU COMITÉ DE DIRECTION DU JEUDI 10 OCTOBRE 2024

Office de Tourisme Rumilly - Albanais

Le Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Rumilly - Albanais, dûment convoqué le 2/10/2024, s'est réuni le 10/10/2024 dans les locaux de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, sis 3 place de la Manufacture, 74150 Rumilly.

Membres du Comité de Direction présents (dont 8 votants) :

Mme Chloé AIGON, M. Serge BERNARD-GRANGER, M. Sylvain BISTON, Mme Marilyn BLANC, Mme Christine BOICHET-PASSICOS, M. Yannick CLEVY, M. Jean-Philippe JOUBERT, M. Nicolas TRUFFET.

Membres du Comité de Direction excusés ou absents :

M. Michel ABRY, M. Denis BLANC, M. Jean-Michel BLOCMAN, M. Philippe CAMUS, M. Éric CHASSAGNE, M. Jean-Pierre FAVRE, Mme Maude GALMICHE, M. Pascal GRILLET, Mme Léa JOURDAIN, Mme Estelle JUGE, Mme Catherine LANSARD, M. Christophe LERAY, Mme Chantal MARCHAND, Mme Myriam MOUMEN, Mme Françoise PAILLE, M. Jean-François PERISSOUD, M. Alain PERRIER, M. François RAVOIRE, Mme Nathalie REVILLARD, M. David TOUZET.

Autres présents :

Mme Marlène JACQUET (directrice)

18h30 : Début de séance

Le Président de l'Office de Tourisme accueille les membres du Comité de Direction.

1. Approbation du compte-rendu de séance du 20/06/2024

2. Bilan de la saison estivale

Marlène Jacquet présente le bilan de la saison estivale : une saison satisfaisante avec une belle fréquentation dans les hébergements et les sites touristiques. [Voir document en annexe.](#)

Au titre des échanges :

-Pour compléter l'accueil mobile développé par l'Office de Tourisme, des membres suggèrent la création de totems ou la diffusion d'affiches avec QR code au départ de randonnées ou sur d'autres lieux stratégiques.

-Délocalisation de certaines séances du Comité de Direction : après présentation du Musée de Rumilly dans le bilan de l'été, le Président propose qu'un prochain Comité de Direction ait lieu au Musée. Les membres de l'assemblée valident cette proposition.

-Événements 2025 : l'Office de Tourisme souhaite reconduire ses deux événements phares en 2025. Les dates sont actées : le Village de la bière (VDB) aura lieu le premier vendredi du mois d'août, soit le vendredi 1^{er} août 2025. Le marché de potiers est quant à lui programmé le premier samedi de septembre : samedi 6 septembre 2025.

Après étude du budget consacré aux événements, les membres du Comité de Direction souhaitent faire évoluer les tarifs d'inscriptions pour les exposants du VDB afin de correspondre davantage au niveau qualitatif de l'organisation, et d'être en adéquation avec l'affluence du public sur l'événement. Les tarifs seront validés lors d'une prochaine séance.

Concernant le marché de potiers, il est proposé de réfléchir à de nouvelles animations/activités en complément de l'événement. Certains visiteurs venant de loin, il semble intéressant de pouvoir leur suggérer des idées de découvertes pour leur journée sur le territoire.

3. Stratégie partenariale 2025

La directrice souhaite interpellier les membres du Comité de direction sur le système actuel des partenariats.

C'est une action qui paraît intéressante d'un point de vue financier. En effet, les partenariats ont rapporté 12 000€ à la structure en 2024 (soit 3,6% du budget de la structure). A noter que les recettes ont tendance à diminuer d'année en année.

Mais il s'agit également d'une mission très chronophage. Le temps agent consacré à cette tâche chaque année est estimé à plus de 2 mois et demi entre le démarchage, la mise à jour des informations (web + papier), la facturation, et surtout les nombreuses relances. Finalement, le ratio entre le temps passé pour mener à bien cette mission et le revenu généré n'est pas si rentable.

De plus, le système actuel des partenariats est basé sur une relation financière qui a des limites, l'Office de Tourisme ne disposant pas d'une offre exhaustive, ou qui parfois n'est pas en adéquation avec sa stratégie.

Enfin, aujourd'hui l'Office de Tourisme n'est pas compétitif sur les hébergements, notamment avec le développement des plateformes privées.

Pourquoi ne pas avancer vers un partenariat gratuit et engagé accompagné de services payants ? En séparant le partenariat de base qui peut être gratuit (référencement) des services à valeur ajoutée, pouvant être payants.

Cela permettrait d'engager davantage le prestataire dans le développement touristique du territoire, sous la forme d'un partenariat mutuel sans contrepartie financière (exemple via une charte du partenariat).

Les objectifs d'une telle stratégie pour l'Office de Tourisme :

- Disposer de toute l'offre du territoire (mission de service public)
- S'ouvrir à l'ensemble des acteurs du territoire
- Contrôler totalement notre communication et notre image
- Récupérer de la RH pour développer d'autres actions
- Créer une autre relation avec nos professionnels : un réseau gagnant/gagnant
- Proposer d'autres services aux prestataires, en fonction de leurs besoins

3 scénarios sont soumis au vote pour 2025 :

1. Idem 2024 (partenariats payants)
2. Arrêt total des partenariats payants
3. Intermédiaire : référencement gratuit, mais services payants à la clé

A l'unanimité, les membres présents ont voté pour le scénario 3, en attendant des propositions concrètes de services payants. La Directrice présentera ces propositions lors du prochain Comité de Direction. L'objectif étant de continuer à collecter des recettes pour la structure.

Au titre des échanges :

-La perte des recettes liées aux partenariats peut être compensée grâce à la collecte de la taxe de séjour. Les services payants comme la vente d'espaces publicitaires sur les éditions papier ou via le digital (affiliation ?) permettraient à l'Office de Tourisme de continuer à percevoir des recettes, mais dans une moindre mesure. Un objectif chiffré sera présenté au prochain Comité de Direction. Au-delà de la question financière, le temps agent dégagé permettra à la structure d'être plus performante sur d'autres missions.

4. Taxe de séjour : point d'avancement

Pour la période du 1/01/2024 au 31/08/2024, les recettes liées à la taxe de séjour s'élèvent à 35170,72€ (contre 35166,62€ en 2023).

Dans le détail, ces recettes sont issues de :

- Plateformes : 23 546,24€
- Hôtels : 4 735€
- Camping : 3 933,45€
- Meublés de tourisme : 1 563,03€
- Hébergement collectif : 1 066,20€
- Chambres d'hôtes : 326,80€

5021€ supplémentaires ont été déclarés sur cette période, mais non réglés à la date du Codir. Les recettes s'élèveront donc après paiement à un total de 40191,72€.

Sur cette première partie de l'année, nous constatons une nette augmentation des recettes issues des plateformes d'hébergement (Airbnb, Gîtes de France, Booking...) : 23546,24€ en 2024 contre 15337,62€ en 2023, soit une progression de plus de 53%.

5. Action sociale 2024 [projet de délibération n°179-2024]

Suite à la délibération N°110-2018 du 14/11/2018, une action sociale avait été mise en place pour le personnel de l'Office de Tourisme avec l'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) des collectivités territoriales du canton de Rumilly.

La dissolution du COS, en février 2022, a entraîné la suspension de cette action sociale.

En guise de compensation, le Président propose cette année d'attribuer des chèques-cadeaux « Cadhoc » d'un montant de 190€ à chaque salarié pour Noël (chèques exonérés de cotisations sociales et fiscales).

Le coût de cette action s'élève à 570€ pour la structure (600€ avaient été inscrits au budget).

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,
VALIDE l'attribution de chèques-cadeaux « Cadhoc » d'un montant de 190€ à chaque salarié dans la structure pour Noël.

Au titre des échanges :

Mme Boichet-Passicos informe l'assemblée de l'existence de chèques cadeaux CAE qui permettraient de soutenir davantage l'économie locale. La Directrice va se renseigner sur ces chèques pour d'éventuelles prochaines actions.

6. Modification de la régie de recettes de l'Office de Tourisme en une régie de recettes et d'avances [projet de délibération n°180-2024]

Le Service de Gestion Comptable (SGC) de Rumilly préconise à l'Office de Tourisme de changer le statut de la « régie de recettes » actuelle par une « régie de recettes et d'avances » pour une meilleure gestion des encaissements relatifs au dépôt-vente dans la boutique de l'Office de Tourisme.

Selon le SGC, trop d'opérations transitent par le budget et gonflent à tort le chiffre d'affaires de la structure, à la limite parfois du seuil de franchise de TVA.

L'objectif de ce changement est de clarifier la situation fiscale de l'Office de Tourisme, prenant en compte en recettes uniquement la commission de l'Office de Tourisme et non plus le montant brut de la vente tel qu'enregistré au compte 706 jusqu'à aujourd'hui pour les dépôts-ventes.

La régie de recettes et d'avances permettra au régisseur de procéder aux encaissements des produits en boutique puis dans un second temps de régler directement les déposants, par virement via son compte DFT, et cela conformément aux conventions en place entre le dépositaire et les déposants.

- ⇒ Il est proposé au Comité de Direction d'accepter le changement de statut de la régie de recettes existante par une « régie de recettes et d'avances » à compter du 1^{er} janvier 2025 et d'autoriser les paiements par virement. Une fois son caractère exécutoire, il appartiendra à l'ordonnateur de l'Office de Tourisme Rumilly-Albanais de prendre les arrêtés en conséquence.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,
ACCEPTE le changement de statut de la régie de recettes existante par une « régie de recettes et d'avances » à compter du 1^{er} janvier 2025 et **AUTORISE** les paiements par virement.

7. Questions diverses

Une visite PRO a été organisée le 30/09 au karting de Rumilly.

Une vingtaine de personnes a participé à cette soirée. Au programme : une séance de dix minutes de karting suivie d'un apéritif convivial dans le nouveau restaurant du karting « Le Melbourne ». L'occasion pour les partenaires de se rencontrer et d'échanger.

Formation PRO :

La Directrice annonce qu'une formation à destination des partenaires de l'Office de Tourisme sera organisée ce dernier trimestre. L'objectif est de répondre aux besoins des socioprofessionnels du territoire et de les accompagner dans un objectif de professionnalisation.

Réunion des comités des fêtes :

La réunion annuelle des comités des fêtes du territoire sera reconduite en novembre. Cette rencontre permet d'établir le calendrier annuel des animations et de créer du lien entre les associations.

Campagne promotion destination 2025 :

L'équipe de l'Office de Tourisme a établi un cahier des charges pour la prochaine campagne de communication. Les agences audiovisuelles seront consultées en fin d'année pour un tournage au printemps 2025. Les images devront illustrer une journée type d'une famille en vacances sur le territoire et valoriser les différentes facettes de notre destination, parmi elles : l'humain, l'événementiel, les produits du terroir et la vie locale (fermes, producteurs, marchés, restaurants...) Un synopsis sera présenté aux membres du Comité de Direction lors de la prochaine réunion.

Démission Comité de Direction :

Eve MAROT, membre suppléant du collège des socio-professionnels (secteur commerces et services) a présenté sa démission du Comité de Direction. Un poste étant vacant à ce jour, un appel à candidat sera lancé prochainement.

Réunion Tourisme industriel :

L'Office de Tourisme est convié par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie à une réunion sur la thématique du tourisme industriel le 28 octobre prochain.

Projet d'un livre sur le territoire :

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et certaines communes ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition d'objets promotionnels symbolisant le territoire (cadeaux à offrir par exemple dans le cadre de réceptions officielles d'invités). L'idée est née de créer un livre illustré avec des photos de Gilles Lansard. Contact sera pris avec lui prochainement pour échanger sur ce projet.

Prochain Comité de Direction :

Le dernier Comité de Direction de l'année est programmé le jeudi 5 décembre 2024 à 18h30.

.....

Le Président remercie les membres présents et met fin à la séance à 20h45.